



ACTION 1.1.2
Soutien aux projets scientifiques par le renforcement des équipes de recherche

FEDER

Description de l'action dans le Programme Opérationnel

- Soutien au renforcement des équipes de recherche pour la mise en œuvre de projets scientifiques dans les domaines de la S3 : accueil de nouveaux chercheurs, doctorants, ingénieurs et techniciens de recherche, notamment financement de contrats doctoraux et postdoctoraux.

Bénéficiaires

- Université et écoles supérieures,
- Organismes publics de recherche,
- Établissements publics hospitaliers,
- Fondation d'Université,
- Organismes en charge de la valorisation de la recherche publique,
- Collectivités territoriales et leurs groupements.

Nature des dépenses éligibles

- Parcours doctoraux (salaires bruts et charges patronales), bourses, allocations d'incubation.
- Recrutement de personnels de recherche (ingénieurs, techniciens, post-doctorants,...) : salaires bruts et charges patronales.
- Frais de fonctionnement direct.
- Frais de mission.

Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.

Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux,...

Options de coûts simplifiés des fonds européens

- **Coûts indirects.** Taux forfaitaire maximal de 15 % des frais de personnel directs éligibles (article 68.1b du règlement 1303 du 17/12/2013 - méthode de calcul prédéterminée sans autre justification).

Critères d'éligibilité des projets

- Cohérence des opérations avec la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) ainsi qu'avec la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3).
- Projets se situant sur le territoire Limousin : personnels de recherche rattachés ou adossés à un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche situé en Limousin.

Critères de sélection des projets

- Cohérence des opérations avec la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) ainsi qu'avec la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3),
- Projets se situant sur le territoire Limousin : personnels de recherche rattachés ou adossés à un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche situé en Limousin,
- Intégration des parcours doctoraux et recrutement des personnels de recherche pour la mise en œuvre de projets scientifiques identifiés dans les domaines de la S3, y compris dans le cadre de chaires d'excellence et de projets hospitalo-universitaires,
- Faisabilité et crédibilité scientifiques, techniques et méthodologiques,
- Adéquation avec les opérations d'investissement financées dans le cadre de l'action 1.1.1,
- Lien avec les orientations thématiques et sectorielles nationales et européennes,
- Potentiel de valorisation et d'impact économique sur le territoire,
- Prise en compte des priorités horizontales du programme :
 - Développement durable,
 - Non discrimination et égalité des chances,
 - Égalité entre les hommes et les femmes.

Existence d'un volet de coopération transnationale dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations.

↳ Taux applicables

Taux maximum d'aide publique

Hors autofinancement pour un maître d'ouvrage public **100 %**

Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible

60 %

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

Planchers FEDER (€)

Investissement	SANS OBJET
Fonctionnement	SANS OBJET

Régimes d'aides applicables

- Principalement hors champ concurrentiel.
- Toute base juridique pertinente, notamment en Recherche, Développement et Innovation (RDI).
- Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.
- Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis.

↳ Les indicateurs physiques, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

- Les indicateurs physiques **de réalisation** à renseigner obligatoirement sur l'action et à prévoir dans l'acte attributif d'aide.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur	Indicateur retenu pour mesurer le cadre de performance avec une valeur cible fixée
Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Indicateur Commun IC 24	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Oui
Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherches améliorées	Indicateur Commun IC 25	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non

- Les cibles à atteindre sur les indicateurs physiques de réalisation de l'action.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible 2014-2018	Valeur cible 2019-2023
Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien IC 24	14	84
Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherches améliorées IC 25 (Statut particulier de cet indicateur qui sera utilisé pour comparaison)	(651)	(654)

- Les cibles financières à atteindre sur l'action.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
112	2 900 000 €	5 800 000 €

- Instruments financiers applicables

1	Subvention non remboursable	X
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

Modalités de dépôt des dossiers

En continu.

Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

Contact : Nadia GUITARD
nadia.guitard@nouvelle-aquitaine.fr